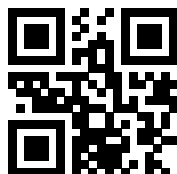




Ecrit par Echo du Mardi le 2 décembre 2022

SYNDICAT DE COPROPRIETE LES LAURIERS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 13 août 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 décembre 2022 sous réserves d'incidents



DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISoire **Articles 29-1 et suivants de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965**

Par ordonnance de Monsieur Hervé LEMOINE, 1er Vice-Président du Tribunal Judiciaire d'Avignon en date du 12 octobre 2022, la SELARL AJ MEYNET & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Robert Louis MEYNET et Maître Typhaine MEYNET, Administrateurs Judiciaires, sise 10, Avenue de la Croix Rouge - Hôtel d'entreprise - 84000 Avignon, a été désignée Administrateur Provisoire de la **copropriété LES LAURIERS**, sise Cite Saint Michel - 84400 APT pour une durée fixée à douze mois.

Conformément aux dispositions de l'article 62-18 du décret n°67-223 du 17 mars 1967, les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances à l'étude AJ MEYNET & ASSOCIES dans un délai de trois mois à compter de la présente publication.

L'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, est suspendue pendant une période de douze mois en application de l'article 29-3 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965.



Ecrit par Echo du Mardi le 2 décembre 2022

3955111

Publié le 02/12/2022